



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

**Intervention de M. Claude GUEANT**  
**Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer,**  
**des collectivités territoriales et de l'immigration**

***Journée nationale des sapeurs-pompiers***

**Cérémonie à l'Arc de Triomphe, vendredi 17 juin 2011**

*- seul le prononcé fait foi -*

Messieurs les présidents,

Messieurs les directeurs,

Monsieur le président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France,

Monsieur le président de l'Association Nationale des Directeurs Départementaux des Services d'Incendie et de Secours,

Mesdames et messieurs les officiers, sous-officiers et sapeurs,

Chers amis,

Les drapeaux de tous les corps départementaux flottaient, il y a quelques instants encore, autour de l'Arc de Triomphe. C'était pour moi un grand honneur mais également une grande émotion, d'être à vos côtés. C'était également une réelle fierté de voir la population vous manifester sa reconnaissance et son affection.

L'année qui vient de s'écouler a malheureusement été marquée par de nombreuses crises liées à des événements naturels, technologiques ou politiques. Au Japon comme en Libye, les sapeurs-pompiers de France se sont dévoués sans compter, et dans des conditions parfois difficiles, pour apaiser les souffrances des populations.

Nos concitoyens mesurent et apprécient, quotidiennement la mobilisation des 250000 sapeurs-pompiers qui leur portent assistance. Lors de l'année écoulée, un Français sur trois a composé le 18 et chaque jour, 11000 interventions d'urgence ont été mises en œuvre par les services d'incendie et de secours. Nos concitoyens qui vous applaudissaient tout à l'heure savent bien qu'en cas de péril, et en tout point du territoire, il se trouvera toujours une équipe de sapeurs-pompiers pour venir leur porter secours, aide et assistance.

Courage, dévouement : ce sont les valeurs qui imprègnent le travail des soldats du feu.

Cette journée nationale est pour nous l'occasion de nous souvenir, ensemble, des 12 sapeurs-pompiers qui, depuis l'an dernier, ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur mission de sauvetage. Leur sacrifice est une douleur immense pour leurs familles auxquelles nous voulons dire toute notre affection. Il est également, un exemple de fraternité et de dévouement qui doit guider nos propres actions.

\*

\*

\*

Le Président de la République a fixé, le 17 mars dernier à l'école nationale supérieure des officiers de sapeur-pompier (**ENSOSP**), une ligne claire à l'action gouvernementale et une ambition forte pour la sécurité civile. Les orientations qu'il a proposées aux sapeurs-pompier de France seront respectées. J'entends en être le garant.

Le premier chantier sur lequel le chef de l'Etat nous a collectivement engagés est celui de la loi relative à l'engagement des **sapeurs-pompier volontaires**. Il était, en effet, juste, que la volonté de celui qui s'engage librement, sans autre but que de se dévouer à la Nation, soit respectée. Il était juste que celui qui donne de son temps et parfois s'expose au danger, soit reconnu et protégé. Il était donc de notre devoir de faire que ce qui est juste devienne la loi.

Les élus des départements et des communes doivent être salués et vivement remerciés pour avoir accepté d'accompagner cette action. Je suis fier d'avoir été le porte-parole du Gouvernement dans la défense de cette grande cause, devant l'Assemblée Nationale. Je suis heureux d'avoir été témoin d'un vote unanime des représentants de la Nation. C'est, en soi, un message très fort de reconnaissance de la Nation aux 200000

sapeurs-pompiers volontaires ainsi qu'aux 90000 vétérans et aux 30000 jeunes sapeurs-pompiers.

Les sénateurs examineront, prochainement, le texte adopté par l'Assemblée Nationale et je ne doute pas du consensus susceptible d'être trouvé au sein de la Haute-Assemblée. Ce texte clarifiera, enfin, la notion de volontariat, en disant clairement que le volontaire n'est ni un agent public, ni un travailleur, mais bien ce qu'il est : un citoyen qui, librement, s'engage au service de la communauté nationale. La collectivité nationale lui doit gratitude et protection. C'est une question de cohérence, de justice et de dignité.

Le Président de la République, a souhaité que les 250 000 sapeurs-pompiers de France soient pleinement reconnus comme la troisième force de sécurité. Je vais présenter dans quelques jours, aux représentants des personnels qui siègent au comité technique paritaire ministériel, un projet de création d'une **direction générale en charge de la sécurité civile et des crises** susceptible d'être opérationnelle dès septembre.

Pour la première fois, une direction d'administration centrale sera en charge des sapeurs-pompiers. Elle traduira, sans ambiguïté, l'importance que le Gouvernement attache aux

250 000 sapeurs-pompiers. Elle écrira un chapitre nouveau en installant définitivement les sapeurs-pompiers en tant que troisième pilier du dispositif de sécurité nationale, aux côtés des forces de police et de gendarmerie.

Dans cet esprit, j'ai signé le 6 juin dernier une circulaire sur le secours en montagne qui conforte un consensus organisationnel en s'appuyant sur les 3 forces opérationnelles du ministère (police-gendarmerie et vous sapeurs-pompiers) grâce à un travail préparatoire de grande qualité qu'a conduit le Préfet KIH. Je tiens d'ailleurs à cette occasion, à le féliciter

Le Président de la République a, en outre, souhaité que le rayonnement de l'**ENSOSP** passe par la pleine affirmation de son statut d'établissement public national. La décision de pérennisation de la contribution de l'Etat au budget de l'école, gage d'une ambition partagée par l'Etat et les collectivités territoriales, en était la traduction. Elle a été mise en œuvre sans délai.

L'école peut désormais se consacrer, grâce à un outil pédagogique de haut niveau, à sa mission de formation des officiers. Son statut d'établissement public national réaffirmé lui donnera légitimité et perspectives. La modernisation de la

formation et son adaptation aux exigences de l'avenir de la sécurité civile, sont le challenge que l'école doit désormais relever.

En effet, il ne suffit plus aujourd'hui de former des ingénieurs du risque. Il faut former de futurs cadres polyvalents et des managers du volontariat. L'humanisme, qui constitue le socle des valeurs des sapeurs-pompiers, est le meilleur atout dont dispose cette école.

Si j'ai évoqué, à l'instant, l'avenir de l'ENSOSP, c'est qu'elle est le premier maillon d'une chaîne qui doit conduire à une véritable refondation des **emplois supérieurs de direction** des SDIS. Les parcours des officiers à l'Etat, tout comme ceux des officiers qui dirigent les établissements publics locaux, seront adaptés aux exigences de l'époque. Ce dossier est difficile au regard du droit actuel, aussi j'ai décidé de nous donner un peu plus de temps pour trouver la solution juridique optimale au regard de l'ambition collective partagée par l'Etat, les élus locaux et les représentants de la profession.

Parallèlement, les travaux sur la refonte de la filière des sapeurs professionnels avancent et je recevrai les représentants de la dynamique des acteurs avant le 14 juillet.

Le Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale prévoyait la création d'un **centre civilo-militaire de formation et d'entraînement au risque NRBC** : nucléaire, radiologique, bactériologique, chimique. La tragédie du Japon nous a rappelé combien cette innovation était stratégique. Plusieurs sites étaient envisagés pour recevoir cette unité et le Président de la République a choisi, dans un souci de cohérence, de l'implanter à Aix. La préfiguration de ce centre a été engagée sans attendre. Le statut de cet établissement public est rédigé et les premiers éléments de préfiguration seront arbitrés dans les prochaines semaines.

Je souligne d'ailleurs, qu'il a été organisé aujourd'hui, en région Ile-de-France, en exercice de grande ampleur s'appuyant sur scénario multi-attentats avec une composante NRBC destinée à tester notre capacité de réaction dans ce domaine.

Enfin les convergences sont également d'ores et déjà à l'œuvre avec vos camarades gendarmes puisque la synergie voulue par le Président de la République dans le domaine des

**hélicoptères** est d'ores et déjà matérialisée par l'arrivée sur la base de Nîmes d'un élément précurseur de la gendarmerie.

\*

\*

\*

Vous pouvez le constater, les choses avancent. L'ambition du gouvernement pour la sécurité civile se nourrit du travail de terrain que vous effectuez chaque jour.

Sapeurs pompiers de France,

Au moment où démarre la campagne feux de forêts, votre présence et votre capacité d'intervention rassurent la population. Mais vous devez aussi être vigilants pour assurer votre propre sécurité sur la route ou lors de vos interventions.

Etre sapeur-pompier volontaire, professionnel ou militaire n'est pas un engagement ordinaire. Chaque citoyen pourra, à l'occasion de la journée nationale qui vous est consacrée, se rendre dans un centre d'incendie et de secours. Il y rencontrera une communauté de femmes et des hommes qui lui ressemblent et qui, pourquoi pas, lui proposeront de partager leur passion fraternelle.

Aux côtés des policiers et gendarmes, les sapeurs-pompiers constituent la troisième force nationale en charge de la sécurité des Français. Vous connaissez bien entendu l'importance capitale que le Chef de l'Etat et le Gouvernement attachent à ce volet de l'action publique.

Nos compatriotes expriment une légitime demande de protection. Telle est votre première vocation : assurer la sécurité des Français.

Je vous remercie.